

CONDITION ANIMALE

Promouvoir le droit de l'animal

Il s'agit de donner une valeur juridique aux droits de l'animal. L'animal est un être sensible et a donc droit au respect.

Une Déclaration universelle des droits de l'animal (DUDA) existe et a été adoptée en 1977 à Londres par la Ligue internationale des droits de l'animal. Cette déclaration n'a cependant aucune valeur juridique.

- Légiférer sur le droit des animaux dans le droit suisse.
- Œuvrer à l'international pour faire reconnaître juridiquement la DUDA.

Limiter l'expérimentation animale

L'expérimentation animale à des fins cosmétiques est interdite en Europe depuis 2013 et n'est pas non plus autorisée en Suisse.

L'expérimentation animale à des fins médicales ne peut en revanche pas toujours être substituée par d'autres méthodes. Le Programme national de recherche " Advancing 3R (*remplacer-réduire-améliorer*) - animaux, recherche et société " (PNR 79) veut contribuer à réduire de manière significative le nombre d'animaux de laboratoire et à améliorer leur bien-être. Le PNR a été mandaté par le Conseil fédéral. Les projets de recherche ont débuté en mai 2022 pour une durée de cinq ans.

- Soutenir et assurer la meilleure application possible du principe des 3R.
- Accélérer l'étude du PNR.

Interdire l'élevage intensif

Depuis le début du millénaire, le nombre d'animaux d'élevage a augmenté de presque moitié alors que le nombre d'exploitations agricoles a diminué de près d'un quart, ce qui a un impact forcément négatif sur le bien-être animal. De grands groupes d'animaux sont entassés dans un espace très étroit et n'ont généralement pas accès à l'extérieur.

L'élevage intensif accroît le risque de pandémies et recourt à un usage massif d'antibiotiques ce qui augmente la résistance aux antibiotiques. La consommation de viande bas de gamme présente un risque élevé pour la santé, notamment des maladies cardio-vasculaires, du diabète et de l'obésité.

CONDITION ANIMALE

Les bénéficiaires du système actuel ne sont pas les éleveurs, mais les fabricants, les négociants de fourrage et la grande distribution.

- L'interdiction de l'élevage intensif ne prêterait aucunement les revenus des éleveurs, puisque le programme sur l'agriculture (cf. programme sur l'agriculture) prévoit le doublement des paiements directs pour soutenir les revenus agricoles.